

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN, Maire.

Etaient présents : Mmes BOISSIE Jacqueline, GARRIDO Anne-Marie, PARO Josiane.
MM.BARRETEAU Blaise, CAMINOTTO Louis, OUSTRI Christian, PAVAN André, SABOUREAU Jean-François, VALADE Patrick.

Etait absente représentée : Mme FRANCHNI Nathalie par Jacqueline BOISSIE.

Etaient absents : Mr DIMARCH Bernard, Mme LAPEYRE Françoise, Mme PROUT Marie-Hélène, Mme Cécile TALAVAN et Mr ZAIA Robert.

Secrétaire : Mme GARRIDO Anne-Marie.

ADOPTION DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU 9 AVRIL 2018.

1- DM N°1 – BUDGET COMMUNAL

La commune a réalisé des travaux sous mandat pour la réalisation d'un giratoire sur la RD 17 H dont le coût s'est élevé à 17 223.58€.

Une subvention du Conseil Départemental nous a été notifiée pour un montant de 4 471.80€.

Suite à des modifications dans les travaux prévus initialement, le Conseil Départemental nous a versé 4 233.47€.

Les élus ont décidé de modifier les crédits prévus au Budget Primitif 2018 comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
458202 Opération pour compte de tiers n°02			238.33 €	
458202/041 Opération sous mandat n°02				238.33 €
204412/041 Public : Bâtiment et installation		238.33 €		

2- FINANCEMENT DES TRAVAUX SOUS MANDAT : TRAVAUX D'URBANISATION RD 17H – REALISATION D'UN GIRATOIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération 9-2398 du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal avait approuvé le réaménagement du giratoire sur la RD 17H – carrefour rue des Marronniers et route de Pompignan.

Ce sont des travaux sous mandat réalisés pour le patrimoine du Département. Cette dépense peut donc être analysée comme une subvention en nature. Une convention a été signée entre les deux parties.

L'Assemblée a validé les opérations d'écriture comptabilité suivantes :

- Dépense relative aux études et travaux : 17 223.58€ TTC (imputée au 458102 - opération réelle)
- Subvention allouée par le Conseil Départemental : 4 233.47€ (imputée au 458202 - opération réelle)
- Autofinancement supporté par la Commune : 12 990.11€ (imputé au 204412/041 et 458202/041 – opération d'ordre)

Monsieur le Maire propose d'amortir cette dépense d'un montant de 12 990.11€ en une année.

3- CONSULTATION FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de lancer un marché public concernant la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pendant les périodes scolaires de l'année 2018/2019 pour le restaurant de l'école élémentaire d'Ondes.

La procédure choisie est celle d'un marché à procédure adaptée et d'un marché à bons de commande, conformément aux articles 28 et 77 du code des Marchés Publics. La durée du marché pourrait être fixée à 12 mois, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019. Le marché pourrait être reconduit deux fois pour une même durée, par tacite reconduction.

En vertu de l'article 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales, les élus ont décidé d'autoriser Monsieur le Maire à préparer, à passer, à exécuter et à régler le marché concernant la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant de l'école élémentaire d'Ondes.

Monsieur le Maire rendra compte à la prochaine réunion du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

4- MISE AUX NORMES EN MATIERE DE SECURITE ET ACCESSIBILITE DE L'ECOLE PRIMAIRE – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 10 janvier 2018 par laquelle le conseil municipal avait approuvé le projet de mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité de l'école primaire.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir les entreprises citées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 60 097.99 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et tous documents y afférents.

MACONNERIE	FONTANA	22 824.06€
PLATRIERIE	BOTTEON	5 675.00€
PLOMBERIE SANITAIRE	DELALLEAU	5 733.00€
ELECTRICITE	VINCI	9 229.93€
CARRELAGE	LACAZE	3 000.00€
MENUISERIES	ALUFER	6 278.00€
RAMPE ACCES	FONTANA	4 800.00€ Rampe
	EUROPE SERRURERIE	2 058.00€ Garde Corps
FOURNITURE CAILLEBOTIS	EUROPE SERRURERIE	500.00€
TOTAL		60 097.99€

5- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIETE ATTRIA ET LA COMMUNE D'ONDES POUR L'IMPLANTATION DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION

La société ATTRIA est venue en début d'année présenter ses produits et ses services en matière de mobiliers urbains. Cette société souhaite s'investir dans la commune en mettant à notre disposition des outils de communications performants pour informer les administrés.

Les élus ont choisi d'implanter sur la commune deux mobiliers d'information municipale de 2m² avec les prestations de communication suivantes :

- ✓ la réalisation d'un plan de ville
- ✓ l'impression d'affiches d'informations locales (7/an)

Une convention pour une durée de neuf ans, renouvelable par tacite reconduction par période de trois ans sera signée. L'ensemble de ces prestations sont entièrement gratuites pour la collectivité.

6- RETRAIT DE LA COMMUNE D'ONDES DU SMOG

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 3-2435 du 3 avril 2017, l'Assemblée avait décidé de se retirer du Syndicat Mixte Ondes Garonne.

En effet, la commune d'Ondes adhère au Syndicat Mixte Ondes Garonne, dénommé précédemment SIVU Ondes-Garonne, créé par arrêté préfectoral du 4 décembre 2002. Ce syndicat regroupe les communes de Grisolles, Pompignan, d'Ondes et la Communauté de communes du Frontonnais par représentation des communes de Castelnau d'Estretfonds et de St Rustice.

Il a pour objet d'aménager, de gérer et d'entretenir le site d'extraction de granulats situé à cheval sur le territoire des communes membres, au fur et à mesure de l'arrêt de son exploitation.

La délibération sollicitant le retrait a été adressée au Président du Syndicat. Le comité syndical a accepté, par délibération du 10 avril 2018, le retrait de la commune d'Ondes à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les conseils municipaux des communes membres doivent également donner leur accord (Ondes, Grisolles, Pompignan et la Communauté de communes du Frontonnais). Ils disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du syndicat pour se prononcer sur le retrait. A défaut de délibération dans le délai, la décision du conseil municipal est réputée défavorable.

Le Conseil Municipal a sollicité, à nouveau, le retrait de la commune d'Ondes du Syndicat Mixte Ondes Garonne et propose de reprendre la gestion et l'entretien des terrains situés sur la commune d'Ondes à compter du 1^{er} janvier 2019.

7- BRANCHEMENT D'UNE BORNE DE SECURITE ANTI-FRANCHISSEMENT

Il a été décidé d'approuver l'avant-projet sommaire du SDEHG pour réaliser le branchement d'une borne sécurité anti-franchissement comme suit :

- Réalisation d'une boîte jonction/dérivation sur le câble basse tension 150² alu existant le long du chemin des Monges.
- Création d'un branchement souterrain Monophasé en traversée de route, avec coffret T2.

Le coût total de ce projet serait de 3 604€ et la part restant à la charge de la commune serait de 908€.

8- QUESTIONS DIVERSES

Achat d'un broyeur : Monsieur le Maire a indiqué que la commune envisage d'investir dans l'achat d'un broyeur pour faciliter la gestion du ramassage des déchets verts.

Travaux de la Mairie : Monsieur OUSTRI a informé l'Assemblée que les travaux sont pratiquement finis, la réception des travaux a eu lieu le 31 mai.

Demande d'implantation d'un commerce ambulancier : La commune a été saisie d'une demande d'un commerçant ambulancier qui souhaite implanter un camion « food-truck » de grillades au charbon de bois à compter du mois d'octobre 2018. Les élus ont décidé d'émettre un avis favorable.

Ondes, le 4 juin 2018

Le Maire,
André PAVAN

